

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DE NAJAC**

COMMUNE DE SAINT ANDRE DE NAJAC

L'an deux mil vingt-trois, le 27 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEGA Christophe

PRESENTS : DEGA Christophe, BOSCH Nicolas, PUECHBERTY Angélique, TRANIER Sabine, ELIE Alain, FALIPOU Pascal, HUGOUNET Christian, LAGARRIGUE Jacques, MÉDAL Colette, MERCADIER Dorian

EXCUSÉS :

ABSENTS : ANDRIEU Rémi

SECRETAIRE : MÉDAL Colette

**-VALIDATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 6 JUIN 2023**

Adopté à l'Unanimité des membres présents

-Monsieur MASSOL désirant installer un portail au niveau du mur communal pour accéder à sa parcelle, préfère installer un portail à battant-il lui avait été suggéré un portail coulissant-mais se rabattant sur sa parcelle. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

-Les travaux au logement 11, définis par la Commission Bâtiments, ont commencé.

-La peinture pour refaire le marquage au sol des Cédez le Passage a été commandée et reçue.

-DÉLIBÉRATIONS :

- VALIDATION DES DEVIS-TRAVAUX PUB

Monsieur Le Maire rappelle que, pour le lot Menuiseries, le devis de l'entreprise MERCADE ayant été retenu, il s'agissait de choisir la couleur – voir DEL-2023-34 du 6 juin 2023.

Trois couleurs ont été proposées :

-couleur chêne doré : 18.173,34€ HT

-couleur 8003 (Brun Argile) : 15.566,03€ HT

-couleur : 8019 (Brun Gris) : 14.279,49€ HT

Le Conseil Municipal opte à l'Unanimité des membres présents pour le coloris 8019.

Un devis de REGOURD Stéphane est également présenté, regroupant extraction d'air et climatisation réversible pour la cave, où seront stockés des instruments de musique donnés par Monsieur ELLIOTT. Le devis de 18.129,00€ HT paraît excessif.

Le Conseil Municipal opte à l'Unanimité des membres présents pour ne faire que la partie extraction d'air.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-de valider

-le devis de l'entreprise MERCADE de 14.279,49€ HT pour le lot Menuiseries

-le devis de REGOURD Stéphane de 3.999,00€ HT

-d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les devis et engager les sommes afférentes.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

-VALIDATION DU DEVIS – TRAVAUX DE VOIERIE 2023

Monsieur Le Maire rappelle que 3 entreprises avaient été consultées mais qu'une seule-Eurovia-avait répondu à la demande de devis-voir séance du 2 Juin 2023.

Après débat, il a été convenu de ne pas intervenir cette année sur la partie de La Sarrie.

Le devis actualisé s'élève à 93.070,15€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-de valider

-le devis de l'entreprise Eurovia pour 93.070,15€HT

-d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les devis et engager les sommes afférentes.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

-MODIFICATION HORAIRE D'UN EMPLOI D'AGENT DE COLLECTIVITÉ (CDD PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

-Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25 Octobre 2022-DEL-2022-46

-Considérant la nécessité de modifier le taux horaire de d'un emploi d'Adjoint Technique en raison d'un accroissement d'activité du service Garderie d'1/4 d'heure le soir.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,

- la modification d'un emploi d'Agent de Collectivité (grade : Adjoint Technique), permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires en un emploi d' Agent de Collectivité (grade : Adjoint Technique) permanent à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 27/08/2023

Filière : Technique.,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique,

Grade : Adjoint Technique :

- ancien effectif : 6

-2 postes à 35h

-1 poste à 25h

-2 postes à 20h

- 1 poste à 14h
- nouvel effectif : 6
- 2 postes à 35h
 - 1 poste à 25h
 - 1 poste à 21h
 - 1 poste à 20h
 - 1 poste à 14h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

-Le CDD Permanent d'Agent de Collectivité sera renouvelé à compter du 27/08/2023 pour une durée d'un an.

-Nathalie GERME, Secrétaire de Mairie, est désignée Coordinateur Communal pour le Recensement de La Population 2024.

Une visio-conférence pour le Maire est prévue jeudi prochain à 10h. Un autre élu est invité à y participer.

DIVERS :

-Conseil d'école – Sabine TRANIER :

20 élèves sont prévus pour la rentrée

Ont eu lieu pendant cette année scolaire une rencontre des élèves Occitan à Villeneuve, un voyage scolaire de 3 jours, des séances de piscine ...

La garderie rallongée le soir à 18h15 à la rentrée, demande d'un parent d'élève, pourrait intéresser d'autres parents.

Les dalles clipsables pour la salle de classe ont été commandées et seront certainement posées d'ici la rentrée.

-Commission de Contrôle des Listes Electorales : celle-ci est à renouveler pour 3 ans.

Elle est composée d'un élu et de représentants de l'administration et du Tribunal Judiciaire.

Dorian MERCADIER se propose en tant qu'élu. Il conviendra à Monsieur Le Maire de proposer 2 personnes en tant que représentants des instances.

-Distribution des Cabas pour le tri sélectif :

La distribution par secteurs par les élus poserait problème, Ouest Aveyron Communauté demandant certaines informations pouvant servir ensuite pour la délivrance des futures cartes pour les containers.

Il conviendra de prévoir une période de distribution en Mairie. Modalités à annoncer sur le site et par voie de presse dès que fixées.

-Demande de Monsieur PAGNON –voir séance du 6 Juin 2023 :

Le demandeur a envoyé un plan. D'autres administrés ont fait eux-mêmes leur aménagement d'entrée. Le problème d'évacuation de l'eau doit être, c'est sûr, résolu par lui-même.

Concernant un éventuel trottoir, il est difficile de réduire la largeur de la RD, d'autant plus dans une courbe, sans risque d'accident.

Le Conseil Municipal n'envisage pas d'aménagement dans l'immédiat.

-Travaux logements :

Les équipements de cuisine, de salle de bain, le carrelage et les menuiseries sont commandés pour le logement 11 au bourg. Concernant la cuisine, des espaces sont prévus pour une machine à laver et un four. Ces équipements sont-ils à prévoir ? Ou l'un ou l'autre ?

Le tableau électrique est à revoir. Concernant les volets, actuellement en bois, un seul est abîmé et le bois reste plus isolant.

Les travaux pourraient être finis en Septembre. Et un futur locataire, travaillant dans la commune, est déjà choisi.

-Projet de lotissement à l'Oratoire : une étude d'Aveyron Ingénierie a déjà été réceptionnée sur ce sujet. Il conviendra de retravailler sur le projet entre élus, avec l'aide d'un architecte paysager.